

# Pièce P-15

Lettre du 3 mars 2003 du directeur général des élections adressée à la sous-ministre du Revenu du Québec, madame Francine Martel-Vaillancourt

Québec, le 3 mars 2003

Madame Francine Martel-Vaillancourt  
Sous-ministre  
Ministère du Revenu du Québec  
3800, rue de Marly  
Sainte-Foy (Québec)  
G1X 4A5

Madame la Sous-ministre,

Je me permets de vous transmettre la présente afin de porter à votre attention certaines préoccupations qui sont miennes depuis que j'occupe la fonction de Directeur général des élections. Comme vous le savez, à titre de Directeur général des élections, j'ai notamment pour fonction de veiller à l'application des dispositions de la *Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3)* ainsi que du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)* et du chapitre XI de la *Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3)* ayant trait au financement politique et au contrôle des dépenses électorales des partis et des candidats.

Au cours des dernières années, particulièrement lors de la vérification de rapports de dépenses électorales de partis politiques, différentes interrogations se sont soulevées sur des sujets importants qui, nous le croyons, concernent directement le ministère du Revenu du Québec.

Je sollicite donc votre accord afin qu'une rencontre entre des représentants du ministère et des membres de mon personnel puisse être organisée. Cette rencontre permettrait à nos collaborateurs d'échanger sur les questions suivantes :

- la rémunération des travailleurs d'élection;
- le remboursement de la TPS et de la TVQ;
- le contrôle des reçus de contribution et le crédit d'impôt;
- l'échange de renseignements entre nos institutions.

À cet effet, je vous transmets un document exposant plus en détail ces quatre sujets. La lecture de ce document vous convaincra, je l'espère, de la pertinence d'une rencontre entre nos représentants respectifs. Conjuguant leurs efforts afin de resserrer l'application des lois dont nous avons la juridiction, nos personnels pourront notamment explorer la possibilité d'échanger et de partager toute information pertinente.

Plus particulièrement, vu l'imminence d'un événement électoral provincial, j'apprécierais qu'une priorité soit donnée au sujet ayant trait à la rémunération des travailleurs d'élection. Une rencontre dans les plus brefs délais serait grandement souhaitable afin que nous puissions intervenir, le cas échéant, face à nos clientèles concernées.

Espérant que vous accueillerez favorablement ma demande, je vous assure de ma disponibilité et de ma collaboration pour toute suite à donner à la présente. Veuillez agréer, Madame la Sous-ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général des élections  
et président de la Commission de la représentation électorale,



Marcel Blanchet